



[www.isere.fr](http://www.isere.fr)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 26 avril 2018

## Le Département et la Chambre des notaires de l'Isère accélèrent le traitement des démarches de succession

**Hier, à la Chambre des notaires, en présence de Christian Rival, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Département de l'Isère, et de Maître Jacques Espié, Président de la Chambre des notaires de l'Isère, une convention a été signée mettant à disposition un Extranet pour les notaires chargés des démarches dans le cadre du règlement des dossiers de succession. Ce portail « Isère et notaires », mis en place par le Département, est ouvert dès ce 26 avril.**

Par ce nouvel outil, les formalités liées aux interrogations concernant les créances d'aide sociale seront considérablement accélérées et améliorées. Les dossiers seront traités plus rapidement par les notaires tout en bénéficiant d'un dispositif instantané, fiable et sécurisé.

Cette plateforme numérique innovante va permettre aux études notariales de l'Isère de recevoir des réponses instantanées et adaptées à leurs recherches sur les récupérations d'aides sociales.

Après une phase de tests de quelques mois, le déploiement généralisé de l'outil a été décidé par la Chambre des notaires et le Département. Ce service est entièrement dématérialisé et sécurisé avec un compte unique par étude.

Pour Christian Rival, « *le Département souhaite faciliter les démarches par un processus fiable, instantané et dématérialisé. Nous sommes fiers de cette convention avec la chambre des notaires ! Tous les isérois engagés dans des démarches de succession vont pouvoir bénéficier d'un service rapide, moderne, efficace. C'est l'administration du 21<sup>e</sup> siècle.* »

À terme, le service numérique « Isère et notaires » deviendra la voie unique de recherche pour tout notaire du département. Au total, ce sont près de 600 recherches et réponses manuelles par mois qui n'auront plus à être réalisées par les agents de la collectivité.